

Initiatives d'Excellence – Rayonnement International (IDEX-RI) **Appel à candidatures 2025**

*Direction Générale Déléguée Développement International (DGD-DI)
Université Grenoble Alpes (UGA)*

Lundi 16 décembre 2024 : Ouverture de l'appel
Jeudi 6 mars 2025 à 12h : Clôture de l'appel
Septembre - décembre 2025 : Lancement des projets

Introduction

L'appel à projets *Initiatives d'Excellence – Rayonnement International* s'adresse à l'ensemble de la communauté scientifique et académique de l'UGA sans restriction en termes de disciplines ou de méthodologie. Elle est portée par la Vice-Présidence Rayonnement et Relations internationales de l'UGA avec l'appui de la Direction Général Délégué au Développement international de l'UGA.

Le présent appel soutient des projets visant à financer des thèses ou post-doctorats impliquant une collaboration avec un partenaire international.

Objectifs de l'appel

- Soutenir la dynamique et la coopération scientifique avec les partenaires stratégiques de l'UGA
- Promouvoir la recherche doctorale et postdoctorale à l'international dans une diversité de disciplines et de champs de recherche
- Explorer la possibilité de développer de nouvelles collaborations ou partenariats internationaux

Critères d'éligibilité

Coordination du projet

- Le porteur du projet doit être un membre permanent en activité, chercheur ou enseignant-chercheur d'une unité de recherche au sein des pôles de recherche de l'UGA.
- En tant que directeur de thèse, le porteur du projet doit être également rattaché à une École Doctorale de l'UGA.

- Le porteur ne doit pas être membre du directoire d'un pôle de recherche, de la Vice-Présidence Recherche et Innovation, de la Vice-Présidence Rayonnement et Relations Internationales ou du directoire de l'UGA.
- Un chercheur ou enseignant-chercheur émérite ne peut pas être porteur d'un projet.
- Les porteurs ayant bénéficié d'un financement IRGA 2024 ne peuvent pas déposer de projet.

Critères relatifs au projet

- Les projets doivent être co-financés par un partenaire international. Au moment du dépôt du projet, le porteur devra fournir une attestation d'engagement du partenaire.
- Tous les partenaires internationaux sont éligibles, avec une priorité accordée aux projets impliquant un partenaire stratégique de l'UGA :

→ [Partenaires stratégiques UGA](#) :

- Karlsruhe Institute for Technology (KIT)
- McMaster University
- National Taiwan University
- University of Oxford
- University of Tsukuba
- Swansea University

Seront également priorités les projets impliquant des partenariats avec Sherbrooke University, Nanyang Technological University – NTU Singapore, ainsi qu'avec les universités membres de l'alliance universitaire européenne [Unite](#) !

- Le soutien de la direction du laboratoire du porteur du projet est obligatoire. Toutes les intentions de projets sont éligibles, sans quota par laboratoire.
- Une thèse en cotutelle déjà en cours entre les co-directeurs proposés dans le projet soumis rend celui-ci inéligible.
- Un projet doit être déposé à titre principal dans le pôle de recherche correspondant à sa thématique principale, indépendamment du pôle de rattachement principal du laboratoire porteur. Un pôle secondaire peut être indiqué s'il y a une réelle plus-value en termes d'avancée de la connaissance pour les deux pôles impliqués, au-delà d'une implication méthodologique ou technique.

Financement

Trois types de financement sont proposés :

- 1 Allocation de recherche co-financée par l'UGA et le partenaire (cotutelle et/ou codirection),
- 1 Post-doctorat co-financé par l'UGA et le partenaire d'une durée entre 12 et 24 mois,
- Dans le cas des partenariats stratégiques uniquement, et des partenaires de l'alliance Unite !, il est également possible de financer des thèses en miroir (*matching PhDs*), une financée par l'UGA, l'autre par le partenaire international.

Sous réserve de financement disponible, les lauréat.e.s bénéficieront également d'un financement supplémentaire d'un maximum de 15 k€ (5 k€ par an) pour les frais de voyage et l'organisation d'activités de recherche (ateliers, conférences).

Critères d'évaluation

- Qualité scientifique, impact potentiel et faisabilité du projet
- Effet levier du projet quant à l'obtention d'autres financements
- Elargissement à d'autres communautés de recherche (interdisciplinarité)
- Degré d'implication du partenaire au-delà de l'encadrement du doctorant/post-doc, qualité et complémentarité des équipes impliquées

Critères complémentaires

- En cas de seconde soumission d'un même projet, il sera tenu compte des évaluations de l'année précédente en plus de celles de l'année en cours et de la description des modifications apportées au projet soumis.
- Dans le cadre de la politique environnementale de l'UGA, chaque porteur de projet expliquera comment seront limités les impacts potentiels de son projet sur l'environnement.
- La stratégie de diffusion et de valorisation des résultats sera prise en compte, notamment en ce qui concerne le choix des congrès nationaux ou internationaux, des revues nationales et internationales avec relecture par les pairs et référencées dans des bases internationales visés. Par ailleurs, le dépôt des articles et des manuscrits rédigés dans une base ouverte (telle que HAL ou arxiv) sera obligatoire.

Soumission des projets

Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé et complets, selon la procédure décrite sur la plate-forme de dépôt : <https://projects-call.univ-grenoble-alpes.fr/>

Ils peuvent être rédigés en anglais ou en français.

Documents obligatoires à joindre au dossier (fonte Calibri 11 pt ou équivalent, interligne simple) :

- CV du porteur ou des co-porteurs (1 seul document – 2 pages maximum par porteur)
- Description du projet (respecter strictement le nombre de pages indiqué)
- Attestation du dépôt de projet signée par le Directeur du laboratoire principal
- Attestation d'engagement du partenaire co-financeur du projet

[Télécharger le dossier de candidature](#)

Calendrier de l'appel

Lundi 16 décembre 2024 : Publication de l'appel et ouverture de la plateforme de dépôt

Jeudi 6 mars 2025 : Date limite de soumission

Mi-mai 2025 : Publication des résultats

Procédure de sélection des projets

- Les projets scientifiques seront expertisés par les pôles de recherche et par le CEA pour les projets issus de ses instituts
- Pour les projets cofinancés par les partenaires stratégiques de l'UGA, l'avis de ces partenaires sera également considéré
- Les différentes instances en charge sont indiquées ci-dessous :
 - **Pilotage** : Vice-Présidence Relations Internationales
 - **Comité d'arbitrage** : Vice-Présidence Relations Internationales élargie aux pôles et aux partenaires stratégiques, le cas échéant
 - **Instance consultative** : Commission recherche du Conseil académique de l'UGA
 - **Instance décisionnaire** : Directoire IDEX

La procédure de sélection respectera la charte UGA des bonnes pratiques de déontologie des appels à projets, notamment concernant le traitement des liens d'intérêt.

Chaque comité votera formellement l'application de la charte d'engagement et de confidentialité (annexe 1 de la charte UGA) par chaque membre du comité.

Une déclaration de lien d'intérêt des membres du comité sera demandée. Tous les membres des comités et instances sont tenus au respect des règles en matière de confidentialité et de déontologie.

Les instances consultatives seront exemptées de déclaration de liens d'intérêt.

Mise en œuvre des projets

- Les porteurs d'un projet labellisé devront produire un courrier de confirmation ferme de l'engagement du partenaire dans les 2 mois suivant la publication des résultats. En cas de désistement du partenaire, la subvention de l'UGA ne sera pas maintenue.
- Les ADR sont attribuées dans une unité de recherche ayant l'UGA comme tutelle, ou un institut technologique du CEA.
- Le démarrage de la thèse devra intervenir avant le 31 décembre 2025.
- Le recrutement des doctorants devra se faire en articulation avec l'École Doctorale concernée. La procédure de recrutement (rédaction et diffusion de la fiche de poste, description des conditions de travail, pré-sélection puis auditions) sera définie par les futurs encadrants puis validée par l'École Doctorale. Le processus devra impliquer, aux différentes phases, des personnes expérimentées dans l'encadrement de thèse et dans le recrutement international de doctorants. Il n'est donc pas nécessaire d'identifier un candidat au moment du dépôt du projet.
- L'École Doctorale cible sera sollicitée sur (1) le nombre de thèses en cours encadrées par le(s) directeur(s) de thèses pressenti(s) ; (2) le nombre de thèses financées encadrées par le(s) directeur(s) de thèse pressenti(s) ayant démarré depuis plus de 4 ans et non soutenues. Cet inventaire sera fait sur une période de 10 ans ou à défaut depuis le recrutement de(s) directeur(s) de thèse pressentis.
- Chaque directeur de thèse potentiel s'assurera auprès de son École Doctorale de rattachement de respecter les règles en vigueur en matière de taux d'encadrement dans le cadre de la mise en place du règlement intérieur du Collège Doctoral.
- Les post-doctorants devront justifier d'une expérience de recherche hors des laboratoires des pôles de recherche de l'UGA, soit pendant leur thèse, soit lors d'un travail post-doctoral.

Calendrier de webinaires

- **Dates :**
 - Jeudi 16 janvier à 16h
 - Mardi 11 février à 9h00
 - Jeudi 13 février à 13h30
- **Lien pour s'inscrire :** <https://evento.renater.fr/survey/webinaires-aap-idex-...-vglf17jq>
- **Lien pour accéder aux réunions :**
 - <https://univ-grenoble-alpes-fr.zoom.us/j/96023120474?pwd=jG3R8Flu4th68JjrRV9CEoDsLRCkuk.1>
 - ID de réunion: 960 2312 0474
 - Code secret: IDEX_RI

Contact

Pour toute question, s'adresser à **Amélie Douçot** au sein de la Direction Générale Déléguée Développement International (DGD-DI)
 Email : dgddit-irga-international@univ-grenoble-alpes.fr